



N° 2021 - 020

Envoyé en préfecture le 06/09/2021  
Reçu en préfecture le 06/09/2021  
Affiché le **S.L.G.**  
ID : 074-257400135-20210902-D2021\_020-DE

République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal 2021 – Budget droits de stationnement 2021 – Budget eau 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTEX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

M. Le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver à l'unanimité cette décision modificative n° 1 au budget principal 2021, comme suit :**

Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

**S L O**

ID : 074-257400135-20210902-D2021\_020-DE

**BUDGET PRINCIPAL 2021- SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
6065	Livres, disques		
611	Contrats de prestations	8 000,00 €	
6132	Locations immobilières	- 10 000,00 €	
6135	Locations mobilières		
614	Charges locatives		
61521	Terrains	5 200,00 €	
61522	Batiments		
615221	Entretien et réparation		
615228	Entretien et réparation	4 200,00 €	
615231	Voies et réseaux		
615232	Entretien et réparation		
61551	Materiel roulant		
61558	Autres biens mobiliers	- 28 505,00 €	
6156	Maintenance		
6161	Primes d'assurances		
6233	Foires et expositions		
6236	Catalogues et imprimés	2 400,00 €	
6283	Frais de nettoyages des locaux		
62878	A d'autres organismes	1 700,00 €	
6288	Autres services extérieurs		
6215	Personnel affecté par la commune		
6218	Autres personnel extérieur	936,00 €	
6332	Cotisations versées		
6456	Versement au F.N.C	75,00 €	
6457	Cotisations sociales liées	84,00 €	
6533	Cotisations retraite		
6534	Cotisations de sécurité sociale	3 400,00 €	
6541	Créances admises		
6581	Charges diverses		
65888	Autres	3 700,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante		
6711	Interets moratoires et pénalités sur marchés	8 800,00 €	
6718	Autres charges exceptionnel		
673	Titres annulés sur exercices antérieur	10,00 €	
678	Autres charges exceptionnel		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement section investissement		
002	Résultat de fonctionnement		
	<b>TOTAL</b>	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	- €	- €

**BUDGET PRINCIPAL 2021 - SECTION INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
10223	TLE		
164	Emprunt		
2031	Frais d'étude		
2051	Concessions et droits		
2112	Terrains de voirie	17 000,00 €	
2181	Installations générales		
2182	Matériel de transport	17 000,00 €	
2183	Matériel de bureau		
10222	F.C.T.V.A		
1312			
1313			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
<b>TOTAL</b>		- €	- €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver à l'unanimité cette décision modificative n° 1 au budget droits de stationnement 2021, comme suit :

**BUDGET DROITS DE STATIONNEMENT 2021 - SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
605	Achats de matériel		
6061	Fournitures non stockables	765,00 €	
60612	Energie Electricité		
61523	Entretien et réparation		
615232	Entretien et réparation		
61551	Matériel roulant	520,00 €	
6247	Transport collectifs		
6248	Divers		
6251	Voyages et déplacements	20,00 €	
6257	Réceptions		
6261	Frais d'affranchissement		
6262	Frais de télécommunication		
627	Frais bancaires	225,00 €	
6281	Concours divers		
<b>TOTAL</b>		- €	- €
<b>TOTAL</b>		- €	- €

Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

**S.F.E.D.**

ID : 074-257400135-20210902-D2021\_020-DE

**BUDGET DROITS DE STATIONNEMENT 2021 - SECTION INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
2128	Autres agencements		
21318	Autres batiments publics		
2135	Installations générales	- 16 050,00 €	
21568	Autres matériel et outillages		
2157	Agencements et aménagements du matériel et o	- 16 050,00 €	
2158	Autres installations		
1068	Autres réserves		
<b>TOTAL</b>		- €	- €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver à l'unanimité cette décision modificative n° 1 au budget eau 2021, comme suit :

**BUDGET EAU 2021 - SECTION FONCTIONNEMENT**

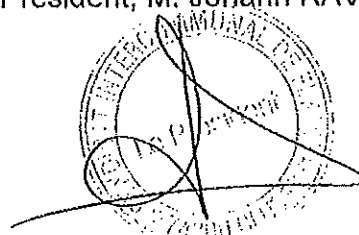
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
611	Sous-traitance générale	- 800,00 €	
613	Locations	- 2 800,00 €	
623	Publicité		
625	Déplacements	- 1 000,00 €	
628	divers	- 1 000,00 €	
022	Dépenses imprévues		
002	Résultat de fonctionnement reporté		
<b>TOTAL</b>		- €	- €

**BUDGET EAU 2021 - SECTION INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
203	Frais d'études et de recherche	20 000,00 €	
2158	autres		
232	Immobilisations incorporelles	- 20 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		- €	- €

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



République française - Département de la Haute-Savoie  
**Syndicat Intercommunal de Flaine**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes et du Feader – Plan pastoral territorial du Haut-Giffre  
Unité pastorale de Balacha – alimentation en eau (Arâches la Frasse)

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de mise en place de 3 abreuvoirs afin d'améliorer la répartition des points d'eau sur l'alpage de Balacha et favoriser ainsi l'exploitation des surfaces.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses de cette opération est estimé à 4 779.70 € hors taxes, assistance comprise.

Monsieur le Président, indique que le Comité Syndical peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

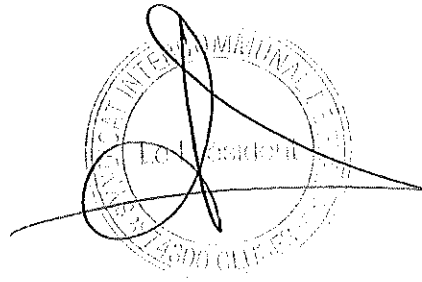
- |  |         |            |
|--|---------|------------|
| • Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes | 35,00 % | 1 672.90 € |
| • Subvention du FEADER                   | 35,00 % | 1 672.90 € |
| • Autofinancement                        | 30,00%  | 1 433.91 € |

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. Approuve la proposition de travaux de Monsieur le Président relatifs à l'alimentation en eau à l'unité pastorale de Balacha,
2. Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER en matière d'amélioration pastorale
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER
6. S'engage à conserver les ouvrages créé à usage pastoral pendant au moins cinq ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

A circular official stamp is partially visible, containing the text "COMITÉ SYNDICAL" and "LE PRÉSIDENT". A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

République française - Département de la Haute-Savoie  
**Syndicat Intercommunal de Flaine**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes et du Feader – Plan pastoral territorial du Haut-Giffre  
Unité pastorale de Balacha - Amélioration des conditions de logement du berger

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet d'amélioration des conditions de logement du berger. Il est prévu la mise en place d'une installation électrique à partir de batteries et panneaux solaires ainsi que la reprise des fenêtres et volets qui sont vétustes. De plus, il est aussi prévu l'isolation du bâtiment avec l'ajout d'un lambris.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses de cette opération est estimé à 11 835,35 € hors taxes, assistance comprise.

Monsieur le Président, indique que le Comité Syndical peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- |  |         |            |
|--|---------|------------|
| • Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes | 35,00 % | 4 142,37 € |
| • Subvention du FEADER                   | 35,00 % | 4 142,37 € |

- Autofinancement

30,00%

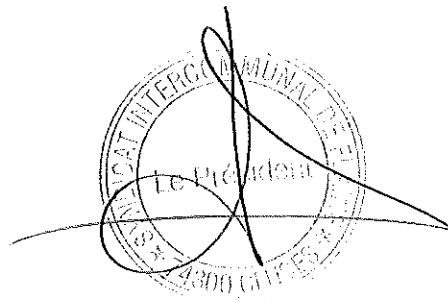
3 550,61 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. Approuve la proposition de travaux de Monsieur le Président relatifs à l'amélioration des conditions de logement l'unité pastorale de Balacha,
2. Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER en matière d'amélioration pastorale
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER
6. S'engage à conserver les ouvrages créé à usage pastoral pendant au moins cinq ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER





République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes et du Feader – Plan pastoral territorial du Haut-Giffre  
Unité pastorale de la Plaine du Lac – Alimentation en eau

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de création d'un point d'abreuvement aménagé. Les travaux consisteront en l'installation d'une canalisation depuis un bâtiment appartenant au Syndicat sur une longueur d'environ 600ml. Il est prévu également la mise en place d'un abreuvoir.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses de cette opération est estimé à 23 855.90 € hors taxes, assistance comprise.

Monsieur le Président, indique que le Comité Syndical peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

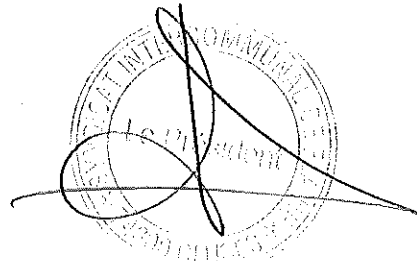
- |  |         |            |
|--|---------|------------|
| • Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes | 35,00 % | 8 349.57 € |
| • Subvention du FEADER                   | 35,00 % | 8 349.57 € |
| • Autofinancement                        | 30,00%  | 7 156.77 € |

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. Approuve la proposition de travaux de Monsieur le Président relatifs à l'alimentation en eau à l'unité pastorale de la Plaine du Lac,
2. Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER en matière d'amélioration pastorale
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins cinq ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes et du Feader – Plan pastoral territorial du Haut-Giffre  
Ensemble pastoral de Flaine (Magland, Arâches la Frasse - Samoëns -  
Aménagement des accès et installation de passages canadiens et portillons

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de réaménagement des accès avec broyage des plateformes de certaines pistes avec mise en place de renvois d'eau, de fossés et de passages busés.

De plus, il est prévu sur la totalité de cet ensemble pastoral l'installation de 4 passages canadiens et 6 portillons.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses de cette opération est estimé à 39 727,50 € hors taxes, assistance comprise.

Monsieur le Président, indique que le Comité Syndical peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

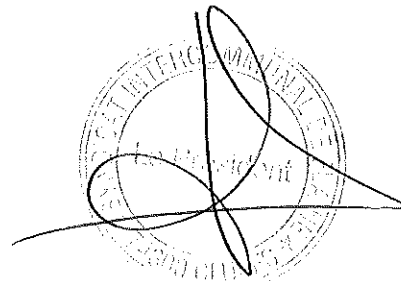
• Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	35,00 %	13 904.63 €
• Subvention du FEADER	35,00 %	13 904.63 €
• Autofinancement	30,00%	11 918.25 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. Approuve la proposition de travaux de Monsieur le Président,
2. Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER en matière d'amélioration pastorale
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER
6. S'engage à conserver les ouvrages créé à usage pastoral pendant au moins cinq ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale de Balacha – alimentation en eau (Arâches la Frasse)

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de mise en place de 3 abreuvoirs afin d'améliorer la répartition des points d'eau sur l'alpage de Balacha et favoriser ainsi l'exploitation des surfaces.

Il est exposé au Comité Syndical que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle le SI de Flaine adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

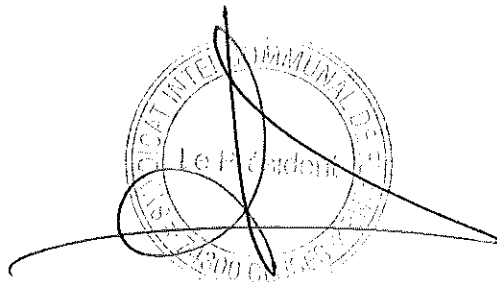
**590,00 € pour un montant estimé de 4 189.7 euros HT de travaux**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale de Balacha.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 590,00 euros net de taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



The image shows a circular stamp with the text 'COMITÉ SYNDICAL INTER-MUNICIPAL DE LA VAL D'AOSTA' around the perimeter and 'Le Président' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

République française - Département de la Haute-Savoie  
**Syndicat Intercommunal de Flaine**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale de Balacha - Amélioration des conditions de logement du  
berger

L'an deux mille vingt-et-un,  
Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie  
d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann  
RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn  
DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène  
CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX,  
Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet d'amélioration des conditions de logement  
du berger.

Il est exposé au Comité Syndical que, les dossiers de demande de financement,  
l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre  
de Haute-Savoie, association départementale à laquelle le SI de Flaine adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

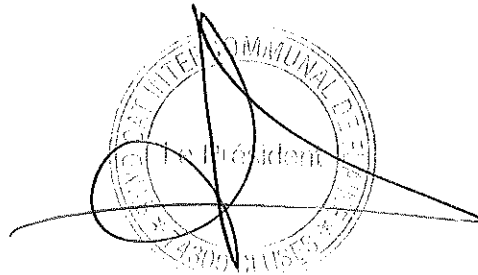
**590,00 € pour un montant estimé de 11 245,35 euros HT de travaux**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale de Balacha.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 590,00 euros net de taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER



The image shows a circular official stamp of the 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BALACHA' with the text 'Le Président' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale de le Plaine du Lac – Alimentation en eau

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de création d'un point d'abreuvement aménagé. Les travaux consisteront en l'installation d'une canalisation depuis un bâtiment appartenant au Syndicat sur une longueur d'environ 600ml. Il est prévu également la mise en place d'un abreuvoir.

Il est exposé au Comité Syndical que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle le SI de Flaine adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

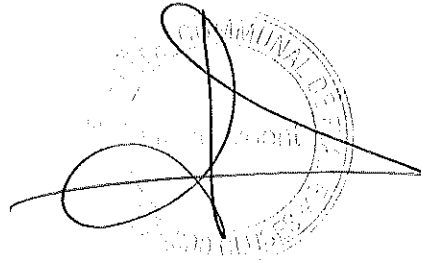
**590,00 € pour un montant estimé de 23 265.90 euros HT de travaux**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale de La Plaine du Lac.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 590,00 euros net de taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMITÉ SYNDICAL" at the top and "LA PLAINE DU LAC" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 2 septembre 2021

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Ensemble pastoral de Flaine (Magland, Arâches la Frasse - Samoëns -  
Aménagement des accès et installation de passages canadiens et portillons

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 2 septembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Peter JULES, Rozenn DURAND,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Laurène CAUL-FUTY,

Etaient excusés : Kader KHADRAOU, Inès NAVILLOD Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 24/08/2021

Présents : 8

Date d'affichage : 26/08/2021

Votants : 8

Votes pour : 8

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Monsieur le Président présente le projet de réaménagement des accès avec broyage des plateformes de certaines pistes avec mise en place de renvois d'eau, de fossés et de passages busés.

De plus, il est prévu sur la totalité de cet ensemble pastoral l'installation de 4 passages canadiens et 6 portillons.

Il est exposé au Comité Syndical que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle le SI de Flaine adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

**590,00 € pour un montant estimé de 39 137.50 euros HT de travaux**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus l'ensemble pastoral de Flaine.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 590,00 euros net de taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

